

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

PROCÈS-VERBAL DE LA 82^E SÉANCE DU CONSEIL DE LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN TENUE LE 25 JANVIER 2023 À 16 H VIA TEAMS

Étaient présents:

Monsieur Alain Rochon, doyen par intérim et la secrétaire de la Faculté

(par lettre alphabétique)

M. Georges Azzaria, directeur – École d'art

M. Daniel Caja Rubio, professeur – École de design

M. Luis Casillas Gamboa, directeur – École d'architecture

Mme Coralie Carbonneau, étudiante 2e cycle - ÉSAD

M. Mario Carrier, professeur – ÉSAD

M. Michel Fleury, directeur – École de design

M. Claude Lavoie, directeur - ÉSAD

Mme Ariane Ouellet-Pelletier, coordonnatrice d'opérations – École d'architecture

Mme Sophie Larone, étudiante 2^e cycle – École d'architecture

M. Léo Renard, étudiant 1er cycle – École de design

Mme Jacynthe Roberge, professeure – École de design

M. Jocelyn Robert, professeur – École d'art

M. Manuel Rodriguez, professeur – ÉSAD

Mme Julie Théberge, chargée de cours – École d'art

M. Pierre Thibault, professeur – École d'architecture

Invité présent :

M. Willem Fortin, conseiller à la gestion des études – École d'architecture et ESAD

Étaient absents :

M. René Charest, chargé de cours - ESAD

Mme Geneviève Cloutier, directrice du CRAD

M. Alexandre David, professeur – École d'art

Mme Charlotte Gori, étudiante 2e cycle – École de design

Mme Ariane Robichaud, étudiante 1er cycle – École d'art

Mme Marine Saint-Jacques, étudiante 1er cycle – École d'architecture

M. Vincent Thériault, étudiant 2e cycle – École d'art

M. Jean Verville, professeur – École d'architecture

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR 82e Séance du Conseil de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design 25 janvier 2023 à 16 h VIA TEAMS

Décision	1. Vérification du quorum
	2. Adoption de l'ordre du jour
	3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la 81 ^e séance du Conseil facultaire
	 4. Modifications majeures prévues à l'École d'architecture : 4.1 Baccalauréat en architecture (B-ARC.ARC) : 4.1.1 Ajout d'une place hors contingentement pour les étudiants-athlètes
	4.1.2 Ajout de spécifications aux conditions d'admission relatives au programme portable
Décision	 4.2 Maîtrise en architecture (M-ARC.ARC) : 4.2.1 Ajout de spécifications aux conditions d'admission relatives au programme portable
	 4.3 Maîtrise en design urbain (MM-SCA.SCA) : 4.3.1 Modification de la structure du programme : création d'une règle de cours optionnels (cours en formule tutoriel)
	 4.4 Doctorat en architecture (D-ARC-ARC) : 4.4.1 Modification de la structure du programme : création d'une règle de cours optionnels (cours en formule tutoriel)
	 Nominations au Comité de programme Nomination – Directeur par intérim au BDG – Alain Rochon du 01-01- 2023 au 31-08-2023.
	5.2 Nomination – Directeur par intérim et directrice adjointe du BEAP – Georges Azzaria et Aline Carrier prolongation jusqu'au 30 avril 2023
	5.3 Nomination - Professeur au Comité de programme du BAVM et du CAP - Bernard Paquet du 01-09-2022 au 31-08-2024.
	6. Informations du doyen
	7. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté par tous les participants.

Proposé par : M. Alain Rochon Appuyé par : Mme Jacynthe Roberge

Adopté à l'unanimité

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA 81^E SÉANCE DU CONSEIL FACULTAIRE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Luis Casillas Gamboa

Adopté à l'unanimité

4. MODIFICATIONS MAJEURES PRÉVUE À L'ÉCOLE D'ARCHTECTURE

M. Willem Fortin explique les modifications souhaitées.

- 4.1 Baccalauréat en architecture (B-ARC.ARC) :
- 4.1.1 Ajout d'une place hors contingentement pour les étudiants-athlètes

ATTENDU QUE le Club sportif Rouge et Or nous demande de réserver une place à une étudiante ou un étudiant athlète dans notre programme sans impact sur le contingentement;

ATTENDU QUE le processus de sélection du Club Rouge et Or est rigoureux et s'appuie sur quatre critères ;

ATTENDU QUE nous pouvons analyser les demandes ainsi reçues selon nos critères (CRC supérieure à 27);

IL EST PROPOSÉ d'ajouter une place hors contingentement qui soit réservée à un ou une étudiants-athlètes du Rouge et Or ayant une cote de rendement supérieur à 27.

Le doyen propose le vote pour cette résolution, appuyé par M. Claude Lavoie.

En accord: 0 En désaccord: 12 S'abstiennent: 3

La résolution est donc rejetée à la majorité.

4.1.2 Ajout de spécifications aux conditions d'admission relatives au programme portable

ATTENDU QUE les personnes qui consultent la description officielle du programme n'y trouvent pas directement l'information sur le programme portable ;

ATTENDU QUE cette information est disponible sur le site Internet de l'École d'architecture ;

IL EST PROPOSÉ d'adopter des modifications au paragraphe « Exigences après l'admission – Ordinateur portable » :

« Au moment d'entreprendre son programme, l'étudiant doit posséder un ordinateur portatif équipé d'un certain nombre de logiciels, l'ensemble devant être conforme aux normes fixées par le Programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable. La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Des cours d'initiation aux logiciels spécialisés sont offerts hors programme. Veuillez consulter l'espace étudiant du site Web de l'École d'architecture (https://www.arc.ulaval.ca/etudiants/programme-ordinateurs-portables) pour obtenir plus de précisions sur les exigences relatives à l'ordinateur portable. »

Proposé par : M. Alain Rochon Appuyé par : M. Jocelyn Robert

Adopté à l'unanimité

4.2 Maîtrise en architecture (M-ARC.ARC):

4.2.1 Ajout de spécifications aux conditions d'admission relatives au programme portable

ATTENDU QUE les personnes qui consultent la description officielle du programme n'y trouvent pas directement l'information sur le programme portable ;

ATTENDU QUE cette information est disponible sur le site Internet de l'École d'architecture ;

IL EST PROPOSÉ d'adopter des modifications au paragraphe « Exigences après l'admission – Ordinateur portable » :

« Au moment d'entreprendre son programme, l'étudiant doit posséder un ordinateur portatif équipé d'un certain nombre de logiciels, l'ensemble devant être conforme aux normes fixées par le Programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable. La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Des cours d'initiation aux logiciels spécialisés sont offerts hors programme. Veuillez consulter l'espace étudiant du site Web de l'École d'architecture (https://www.arc.ulaval.ca/etudiants/programme-ordinateurs-portables) pour obtenir plus de précisions sur les exigences relatives à l'ordinateur portable. »

Proposé par : M. Alain Rochon Appuyé par : M. Jocelyn Robert

Adopté à l'unanimité

- 4.3 Maîtrise en design urbain (MM-SCA.SCA):
- 4.3.1 modification de la structure du programme : création d'une règle de cours optionnels (cours en formule tutoriel)

CONSIDÉRANT QU'IL doit y avoir un équilibre entre les activités de nature tutorale (lecture ou travaux dirigés) les activités de recherches et les cours, on met les activités tutorales dans un bloc avec un maximum de 6 crédits afin que l'étudiant ne soit pas encadré par un seul professeur ;

IL EST PROPOSÉ de créer une nouvelle règle contenant des activités optionnelles. Cette règle intègrera les cours en formule tutorale. Le nombre maximum de crédits dans cette règle sera de 6.

Proposé par : M. Alain Rochon Appuyé par : M. Jocelyn Robert

Adopté à l'unanimité

4.4 Doctorat en architecture (D-ARC-ARC):

4.4.1 modification de la structure du programme : création d'une règle de cours optionnels (cours en formule tutoriel)

CONSIDÉRANT QU'IL doit y avoir un équilibre entre les activités tutorales, les activités de recherches et les cours, on met les activités tutorales dans un bloc avec un maximum de 6 crédits afin que l'étudiant ne soit pas encadré par un seul professeur ;

IL EST PROPOSÉ de créer une nouvelle règle contenant des activités optionnelles. Cette règle intègrera les cours en formule tutorale. Le nombre maximum de crédits dans cette règle sera de 6.

Proposé par : M. Alain Rochon Appuyé par : M. Jocelyn Robert

Adopté à l'unanimité

5. NOMINATIONS - COMITÉ DE PROGRAMME

5.1 DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU BDG - ALAIN ROCHON DU 01-01-2023 AU 31-08-2023

CONSIDÉRANT QUE Maude Bouchard termine la 2^e partie de son AÉR du 01-01-2023 au 31-08-2023;

IL EST PROPOSÉ de nommer Alain Rochon comme directeur par intérim du BDG pour la période du 01-01-2023 au 31-08-2023.

Proposé par : M. Alain Rochon Appuyé par : M. Luis Casillas Gamboa

Adopté à l'unanimité

5.2 DIRECTEUR PAR INTÉRIM ET DIRECTRICE ADJOINTE DU BEAP

CONSIDÉRANT QU'UNE modification a été porté à la charge de travail de Mme Claude Majeau;

IL EST PROPOSÉ de prolonger la direction par intérim de M. Georges Azzaria et celle de Mme Aline Carrier comme directrice adjointe du comité de programme du BEAP jusqu'au 30 avril 2023.

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Luis Casillas Gamboa

Adopté à l'unanimité

5.3 PROFESSEUR MEMBRE DU BAVM ET DU CAP - BERNARD PAQUET DU 01-09-2022 AU 31-08-2024

CONSIDÉRANT qu'une modification a été porté à la charge de travail de Mme Julie Faubert;

IL EST PROPOSÉ de nommer Bernard Paquet comme professeur membre du BAVM et du CAP pour la période du 01-09-2022 au 31-08-2024

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Luis Casillas Gamboa

Adopté à l'unanimité

6. INFORMATION DU DOYEN

Aucune information

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16 h 35

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Luis Casillas Gamboa

Adopté à l'unanimité